



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 8 octobre 2026

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Vincent GUIBERT, Olivier CAILLE et Mmes Chloë FAOUZI, Stéphanie DEGAS, Florence RAYMOND AUGIER, représentants le conseil municipal.
Mmes Maryse MESLET, Chantal SCHWARTZ, Karine VOLCLAIR, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Maryse COUDRAIS, Marie-Chantal GUILLOT, Laurence HILLEREAU, représentants les associations.

Absent excusé ayant donné pouvoir

Absentes excusées

Mme Dominique DANILO
Mme Shainon PLASSON

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Fanély MIARA PARNISARI, responsable de la Résidence Autonomie et des animations aînés,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 2 octobre 2026, CASF, article R123-16

POINT N°8 – PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Jean-Paul Pavillon, Président, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29, L2323-1, R2313-3,

Vu l'article L313-1 du Code général de la Fonction Publique,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2026 concernant les avancements de grade,

Vu les crédits inscrits au chapitre 12 du budget annexe de la résidence autonomie et du budget annexe du Service Autonomie à domicile,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

- Pour les avancements de grade, des créations et suppressions des postes suivants, à compter du 1^{er} décembre 2026

SUPPRESSION DE POSTES		CRÉATION DE POSTES	
GRADES	ETP	GRADES	ETP
1 poste d'adjoint technique territorial à 35/35 ^{ème}	1	1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	1
1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	1	1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}	1
1 poste d'agent social à 30/35 ^{ème}	0,86	1 poste d'agent social principale de 2 ^{ème} classe à 30/35 ^{ème}	0,86
1 poste d'agent social à 28/35 ^{ème}	0,80	1 poste d'agent social principale de 2 ^{ème} classe à 28/35 ^{ème}	0,80
1 poste d'agent social principale de 2 ^{ème} classe à 30/35 ^{ème}	0,86	1 poste d'agent social principale de 1 ^{ère} classe à 30/35 ^{ème}	0,86
Total	4,52	Total	4,52

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

